



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de novembre à vingt heures, se sont réunis dans la salle communale des Tilleuls, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAIROUX, sous la présidence de M. Cédric GUINAUDEAU, Maire de LAIROUX, dûment convoqués le 5 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 14
 Nombre de conseillers votants : 14

PRESENTS : Mmes VITAL, POGAM, MARSAULT, THINON, TRAINEAU, COSTE, GILBERT et LACAZE, M. GUINAUDEAU, PINEAU, CHABOT, BERGES, MADY et CIBARD.

ABSENTS REPRESENTES : Néant.

ABSENTS EXCUSES : M. DURANCEAU.

ABSENTS : Néant

Le secrétariat a été assuré par : Mme Tiphaine MARSAULT.

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Conflans Sainte Honorine et Nice.

20/57 CONVENTION SYDEV – AUDIT ENERGETIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière du SYDEV pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments publics de la Commune (Mairie, école et restaurant scolaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

☞ **APPROUVE** la proposition financière du SYDEV pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments publics de la Commune (Mairie, école et restaurant scolaire) pour un montant de 387.00 € HT.

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la validation de ce dossier.

20/58 CONVENTION SYDEV – AJOUT DE POINTS LUMINEUX – LIEU DIT DES VOUREUILS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière du SYDEV pour l'ajout de points lumineux au lieu-dit les Voureuils.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

☞ **APPROUVE** la proposition financière du SYDEV pour l'ajout de points lumineux au lieu-dit les Voureuils pour un montant de 908.00 € HT.

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la validation de ce dossier.

20/59 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET STS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget étant soumis à l'instruction comptable M43, l'amortissement des biens est obligatoire. Suite à l'acquisition du bus scolaire en décembre 2019, il est donc nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement de cette acquisition et de prévoir les crédits nécessaires à cette opération sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

☞ **DECIDE** que la durée d'amortissement pour l'acquisition du bus scolaire sera de 5 ans.

☞ **DECIDE** l'augmentation de crédits suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-7474 : Communes | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-28182 : Matériel de transport | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| D-2182 : Matériel de transport | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 7 029.60 € | 0.00 € | 7 029.60 € |
| Total Général | | 14 059.20 € | | 14 059.20 € |

- M. CHABOT demande qu'une réflexion soit lancée sur l'utilité de ce service dans l'avenir.

20/60 TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021 – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités de fonctionnement du service transport scolaire du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire), soit les matins et soirs des lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires.

La convention de transport scolaire avec le Conseil Régional des Pays de la Loire décrit et actualise les missions déléguées à la Commune en tant qu'organisateur de second rang (AO2) pour le transport scolaire des enfants de maternelle et d'élémentaire :

Monsieur le Maire précise qu'actuellement les parents participent à hauteur de 10.00 €, la commune participe à hauteur de 100.00 €.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 8 élèves sont inscrits au transport scolaire (1 enfant de la Bretonnière la Claye, 2 enfants de St Denis du Payré, 1 enfants de Grues, 4 enfants de Lairoux).

Le Conseil Municipal de Lairoux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** que la participation financière des familles pour le primaire, au titre du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, sera de 10.00 € par enfant. La commune (sur présentation d'une facture acquittée par les familles) émettra donc un mandat administratif d'un montant de 100 € par enfant domicilié à Lairoux et inscrit payant au transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 (les familles ont réglé directement le montant de 110 € auprès de la Région).

Le montant de cette participation sera fixé chaque année, par délibération du Conseil Municipal.

- M. MADY, Conseiller Municipal responsable des affaires scolaires propose qu'une information soit donnée aux parents d'élèves sur le coût réel du transport d'un élève (environ 900 €), afin qu'ils soient conscients du coût d'un tel service et qu'ils en comprennent les enjeux (fermeture du service si pas suffisamment d'inscription...) M. MADY propose également une réflexion afin d'étudier pourquoi il y a si peu d'inscrit au service transport scolaire.

20/61 TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs municipaux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

↪ **VALIDE** les tarifs comme suit :

| LOCATION TABLES | | |
|-----------------------------|----------|---|
| 2.00€ | | |
| LOCATION DES BARNUMS | | |
| <i>Barnum 3 m x 3 m</i> | 20.00 € | <i>Gratuit pour les associations communales</i> |
| <i>Barnum 3 m x 4.5 m</i> | 30.00 € | |
| <i>Caution</i> | 300.00 € | |

| IMPRESSION DE DOCUMENTS POUR LES PARTICULIERS | | | | |
|--|---|---------|--------|---------|
| Par copie (1 face) | A4 | | A3 | |
| | NB | Couleur | NB | Couleur |
| | | 0.30 € | 0.50 € | 0.40 € |
| CD | 3.00 € | | | |
| Impression cadastre | 2.75 € | | | |
| Envoi d'un fax | 1.75 € la 1ere page puis 0.60 € les suivantes | | | |

| IMPRESSION DE DOCUMENTS POUR LES ASSOCIATIONS <i>Les associations doivent fournir le papier pour les impressions</i> | | | | |
|--|---|---------|--------|---------|
| Par copie (1 face) | A4 | | A3 | |
| | NB | Couleur | NB | Couleur |
| | | Gratuit | 0.50 € | Gratuit |
| Envoi d'un fax | 1.75 € la 1ere page puis 0.60 € les suivantes | | | |

| CIMETIERE | | |
|--|---------|----------|
| Durée de la concession | 30 ans | 50 ans |
| Caveaux 2 m² | 90.00 € | 150.00 € |
| Cave-urne 1 m² | 60.00 € | 100.00 € |
| Dispersion de cendres au jardin du souvenir | 30.00 € | |
| Plaque Nom à graver au jardin du souvenir | 100.00€ | |

| SALLE COMMUNALE | | | | | | |
|--|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------------|---|-------------------------------|
| | Particuliers et professionnels | | | | Associations | |
| | Lairoux par jour | Hors commune par jour | Lairoux par WE | Hors commune par WE | Lairoux par jour | Hors communes par jour |
| Location Période du 15/10 au 30/04 | 170.00 € | 200.00 € | 250.00 € | 300.00 € | GRATUIT | 125.00 € |
| Location Période du 01/05 au 14/10 | 135.00 € | 165.00 € | 200.00 € | 250.00 € | | 100.00 € |
| Location Vaisselle | 20.00 € | 20.00 € | 20.00 € | 20.00 € | | 20.00 € |
| Forfait ménage | 60.00 € | 60.00 € | 60.00 € | 60.00 € | | 60.00 € |
| Caution salle | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € | Facturation de 18.00 €/heure de ménage si non réalisation par l'association | 500.00 € |
| Caution ménage si forfait ménage non pris | 60.00 € | 60.00 € | 60.00 € | 60.00 € | | 60.00 € |
| Des arrhes correspondant à 20% du montant de la location seront demandées à la réservation Ce montant ne sera pas restitué en cas d'annulation de la réservation | | | | | | |

20/62 AIDE EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES MARITIMES - TEMPÊTE ALEX

Monsieur le Maire fait lecture de l'appel au don de l'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes.

« L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

De nombreux messages de solidarité sont parvenus de toute la France. Cet élan fraternel apporte un peu de réconfort aux Maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

↳ **PRECISE** que cette subvention sera imputée au compte 6713 du budget communal 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire présente au Conseil Municipal les protocoles qui ont dus être mis en place à la rentrée des vacances de Toussaint dans le cadre du plan sanitaire pour la COVID 19 et le plan alerte attentat sur les temps scolaires et périscolaires (école, cantine, garderie et transport scolaire).

- M. le Maire demande à Mme Jocelyne POGAM de faire un point au Conseil Municipal sur l'Influenza aviaire hautement pathogène. Mme POGAM rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les mesures de biosécurité afin de lutter contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (un tract de la Direction Départementale de la Protection des Populations rappelant toutes les mesures à prendre a été envoyé par mail à la population et a été affiché en Mairie).

- M. le Maire propose au Conseil Municipal une révision du montant du RIFSEEP (partie CIA) pour les agents communaux.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour répondre aux exigences sanitaires actuelles, la cérémonie commémorative du 11 novembre ne sera pas ouverte au public. Seuls M. le Maire, ses adjoints, le porte-drapeau ainsi que le Président l'association des anciens combattants seront présents.

- M. le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de la Rive du Gorgeais devraient débuter en décembre prochain.

- M. CHABOT informe le Conseil Municipal que les aides MAEC pour le Marais Communal sont reconduites pour les années 2021- et 2022. La commission réfléchie sur une baisse des effectifs équins pour 2021 et le comité de ressuyage se réunira pour préparer une ouverture en avril 2021.

- Mme TRINEAU informe le Conseil Municipal que le bulletin communal devrait paraître pour la mi-janvier 2021. La commission propose de donner plus de place aux associations dans le prochain bulletin, qui en raison de la crise sanitaire devrait être allégé. Le prochain bulletin devrait également contenir un article sur l'histoire de la commune qui sera rédigé par un administré, ancien conseiller municipal. Enfin, il est précisé que la liste des artisans-commerçants de la commune sera retravaillée.

- Mme TRINEAU informe le Conseil Municipal que le travail sur le nouveau logo continue. Une proposition avec 2 ou 3 pistes de travail seront proposées au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Rappel des délibérations :

20/57 CONVENTION SYDEV – AUDIT ENERGETIQUE20/58 CONVENTION SYDEV – AJOUT DE POINTS LUMINEUX – LIEU DIT DES VOUREUILS20/59 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET STS 202020/60 TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021 – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES20/61 TARIFS COMMUNAUX 202120/62 AIDE EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES MARITIMES - TEMPÊTE ALEX

| | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|--------|
| Cédric GUINAUDEAU | | Jocelyne POGAM | |
| Pierre CHABOT | | Bernadette COSTE | |
| Gérard CIBARD | | Anita LACAZE | |
| Claire TRAINÉAU | | Michel MADY | |
| Bernadette VITAL | | Joris PINEAU | |
| Tiphaine MARSAULT | | Olivier BERGES | |
| Ludivine THINON | | Nicolas DURANCEAU | Excusé |
| Aurélie GILBERT | | | |